

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, M. Danny Bouchard, directeur général adjoint de la MRC du Domaine-du-Roy, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy le mardi 14 avril 2026 à 19 h, au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

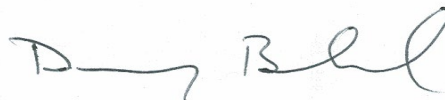
Dérogation mineure : 2026-002 / M. Rémi Gaudreault (matricule 5288-46-8219 – Lac Malo)

Diminution de marge de recul avant d'un bâtiment principal afin de régulariser la conformité de l'implantation :

- Marge de recul avant, à 19.0 mètres au lieu de 25 mètres (règlement de zonage n° 252-2018, chapitre 7, article 7.4).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la susdite séance.

DONNÉ à Roberval ce neuvième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six.



Danny Bouchard
Directeur général adjoint